

DEPARTEMENT
DES HAUTES-ALPES



MAIRIE
DE

05600 RISOUL

DECISION DU MAIRE
N° 2022-11-010

Objet : Confirmation devis SAUR pour la fourniture et la pose d'une sonde NH4 au niveau de la station de pompage de Risoul 1850

- Vu la délibération du conseil municipal n°2020-50 en date du 24 Juillet 2020, qui en vertu de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, donne délégation à Monsieur le Maire pour certaines attributions pendant son mandat, et notamment celle du paragraphe n° 4 qui l'autorise à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de travaux, de fournitures ou de services, d'un montant inférieur ou égal à 214 000€ HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- Considérant la nécessité d'installer une sonde NH4 au niveau de la station de pompage de Risoul 1850 suite à la pollution de l'eau potable qui est intervenue en février 2022,
- Considérant le devis de la SAUR pour la fourniture et la pose d'une sonde NH4, pour un montant total de 7 685,86 € HT ;

M. Régis Simond, Maire de Risoul

DECIDE

Article 1 : Principales caractéristiques du marché

De confirmer le devis de la SAUR pour la fourniture et la pose d'une sonde NH4 au niveau de la station de pompage de Risoul 1850, pour un montant total de 7 685,86 € HT.

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

M. SIMOND Régis, Maire, est autorisé à confirmer le devis correspondant à la Société SAUR et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux opérations prévues dans le devis et reçoit tous les pouvoirs à cet effet.

M le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Risoul, le 18 Novembre 2022

Le Maire,

Régis Simond.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-210501193-20221118-DEC2022-11-010-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/11/2022

Publication : 18/11/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

